le livre parisien

BULLETIN DU **SYNDICAT GÉNÉRAL DU LIVRE ET DE LA COMMUNICATION ÉCRITE CGT**

WWW.SGLCE-CGT.FR | NUMÉRO 386 | OCTOBRE 2020 | 2 EUROS

LA DISTRIBUTION DE LA PRESSE *ne se fera pas sans nous !*

Rassemblement devant le siège du groupe Le Monde, le 27 juillet 20120. (Photo : J.-P. De Sousa.)

N° 386
SOMMAIRE

Édito
La SAD liquidée p. 3

Commission exécutive
Rapport d'actualité p. 5

Covid-19
Du fric pour l'hôpital ! p. 8

Presse I L'Équipe
L'APC est retoqué ! p. 10

Labeur
Lettre ouverte à l'Uniic p. 13

Édition I Gallimard
Les TAD et le Covid-19 p. 14

Routage & brochage
Et les salaires ? p. 17

Distribution de la presse
Casse sociale et industrielle p. 19

Agences de presse
Brève histoire de l'AFP p. 22

Eugène Varlin
L'éternel communard p. 29

Aux lecteurs et lectrices du *Livre parisien*

Le n° 385 a inaugué une nouvelle formule du *Livre parisien*. Seulement, le confinement étant tombé peu après son bouclage, il n'a pu être livré dans les boîtes aux lettres et les adhérents l'ont reçu en version numérique. Le n° 385 ayant quand même été imprimé, nous le joignons à l'envoi de ce n° 386. Deux *Livre parisien* pour le prix d'un, qui dit mieux ? En cette période difficile pour tout le monde, voilà de quoi redonner de la force et l'envie d'aller sur le front syndical !

La rédaction du LP

Bulletin officiel du
Syndicat général du Livre et de la communication écrite CGT

Maison du Livre
94, boulevard Auguste-Blanqui
75013 Paris

Numéro de commission paritaire
0115 S 07117. – No ISSN : 1269-5076

Impression
Imprimerie Grenier

Directeur de la publication
Didier Lourdez

Rédacteur en chef
Guillaume Thomas-Flores

Maquette et composition
Guillaume Goutte

Correction
Anne Hébrard

Iconographie et photos
J.-P. De Sousa

ÉDITO

En 72 heures, *la SAD a été liquidée*

Soixante-douze heures, c'est le temps qu'il aura fallu aux Messageries pour liquider la Société d'agences et de diffusion (SAD), filiale détenue à 100 % par Presstalis et qui assurait la distribution de la presse en régions.

Considérée comme déficitaire, cette filiale, qui employait plus de 500 salariés a été sacrifiée, à la demande de Cédric Dugardin, directeur général de Presstalis, au tribunal de commerce, le 12 mai 2020. Lequel tribunal a, le 15 mai 2020, prononcé une liquidation judiciaire à effet immédiat, c'est-à-dire sans prolongation d'activité.

Depuis la fin de l'année 2019, et une fois la modification de la loi Bichet votée aux assemblées, les deux messageries de presse françaises, Presstalis et les Messageries lyonnaises de presse, avaient entamé des pourparlers afin de restructurer le réseau. En réalité, il s'agissait pour les uns comme pour les autres d'imposer un choix de distribution différent des précédents pour asseoir le leadership d'une messagerie par rapport à l'autre. Le tout sur fond de gros sous et d'une dette de 500 millions d'euros de fonds propres.

Dans leur projet, la province a été abandonnée. Les zones les plus difficiles à distribuer et les moins rentables économiquement ont été délaissées et il est très probable que de nouvelles zones blanches apparaîtront bientôt.

L'État, qui est censé être garant du pluralisme, est intervenu à plusieurs reprises à coups de millions d'euros. Mais, comme à son habitude, paralysé qu'il est par l'idéologie libérale, il n'a exigé aucune contrepartie des employeurs, même pas le maintien des emplois !

Les éditeurs de presse se sont ainsi goinfrés de fonds publics, tandis que plus de 500 salariés ont été envoyés à Pôle emploi en pleine crise sanitaire et que des dettes de plusieurs millions d'euros, laissées par les directions successives, ont été effacées d'un claquement de doigts. Un petit arrangement entre amis laissant plusieurs centaines d'emplois sur le carreau, en somme. Un véritable gâchis humain, social et financier.

Depuis bien des années, notre syndicat lutte pour une presse libre, indépendante, pluraliste, démocratique, et pour une distribution égalitaire et mutualisée. L'information sur support papier ne devrait pas être

un produit commercial comme un autre. Et, pourtant, les éditeurs, guidés par les seules exigences comptables, semblent avoir pu s'accommoder de n'avoir plus ou peu de presse en province pendant des semaines.

À L'HEURE QU'IL EST, NOUS AVONS OBTENU LE REDÉMARRAGE DE LA DISTRIBUTION À LYON ET À MARSEILLE, VIA DES RÉGIES TEMPORAIRES

Cette situation est incompréhensible et totalement inadmissible, parce qu'elle constitue un déni de démocratie intolérable et parce que c'est la filière dans son ensemble, soit des dizaines de milliers d'emplois, qui est menacée, à commencer par les diffuseurs, qui se plaignent, à juste titre, de ne pas avoir reçu de journaux à vendre dans certaines régions pendant plusieurs mois.

Les ex-salariés de la SAD, jetés comme des malpropres une fois le confinement levé, ont dès le début demandé le redémarrage de la distribution, pour leurs emplois mais aussi pour garantir le pluralisme et la diffusion de l'information et des idées. Tandis que les éditeurs ont joué le pourrissement pendant des semaines, les salariés ont, eux, porté un projet de sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC).

À l'heure qu'il est, nous avons obtenu le redémarrage de la distribution à Lyon et à Marseille, *via* des régies temporaires portées par les messageries, en attendant la constitution des SCIC.

Notre syndicat continue à porter des revendications, notamment :

– Intégration des CDR (distribution de la PQN en régions) aux SCIC avec le périmètres géographique permettant d'assurer la pérénité de ces nouvelles structures.

– Reprise des salariés ex-SAD chez les repreneurs les mieux-disants socialement.

Ces revendications sont accessibles pour qui veut se donner la peine de les écouter et de les prendre en compte. Elles sont justes industriellement et socialement. Et c'est pour cette raison que, tant qu'elles ne seront pas satisfaites, nous continuerons à les porter et à soutenir nos camarades dans la lutte.

Didier LOURDEZ
Secrétaire général du SGLCE-CGT

Rassemblement devant le siège du groupe Le Monde, le 27 juillet 2020. (Photo : J.-P. De Sousa.)

Commission exécutive du SGLCE
RAPPORT D'ACTUALITÉ

Lundi 7 septembre 2020, la commission exécutive du Syndicat général du Livre et de la communication écrite CGT s'est réunie à la Maison du Livre, salle Varlin, et en visioconférence, épidémie oblige. Ci-dessous, le rapport d'actualité rédigé par le secrétaire général du syndicat, Didier Lourdez.

Cent milliards d'euros, cette somme astronomique est celle annoncée par le gouvernement pour le fameux plan de relance économique censé amortir la crise liée à l'épidémie de Covid-19. Mais à quoi va servir tout cet argent ? À augmenter les salaires pour relancer la consommation et, donc, la production ? À permettre aux plus démunis d'avoir une vie meilleure, de se loger, de se nourrir, de se vêtir ? À diminuer le temps de travail pour créer des emplois et que chacun puisse profiter de son temps libre ? À améliorer notre système de protection sociale ? À financer les mesures essentielles qu'exige l'urgence écologique ?

Non, rien de tout cela ne semble se profiler. Le gouvernement prend prétexte de la crise sanitaire pour accélérer sa marche forcée contre nos droits et nos acquis sociaux, générant toujours plus de misère sociale et de violence. Pourtant, la crise sanitaire a permis de montrer l'urgence qu'il y a à changer de modèle de société. Que pour aider les plus fragiles, il faut que, dans notre société, la production soit dictée par nos besoins et non par des logiques de rentabilité qui, appliquées à chaque service ou à chaque produit, conduisent à l'absurdité et à des catastrophes sociales.

Des secteurs entiers ne sont pas et ne seront jamais lucratifs. Les services publics destinés, comme leur nom l'indique, à rendre service au public, font partie de ces secteurs. Mais il y en a d'autres qui, sans être officiellement considérés comme des services publics, en remplissent les missions. Parmi ceux-là, il y a tous ceux qui concourent à la diffusion des idées et de l'information, garanties indispensables à une vie démocratique saine et réelle.

Le secteur de la distribution de la presse en fait partie, sans aucun doute. Mais ce n'est visiblement pas l'avis du gouvernement ni celui de nombreux gros éditeurs de presse. Car, depuis le 15 mai 2020, nous constatons que la distribution de la presse a été abandonnée en province, après la liquidation irresponsable de la SAD et de la Soprocom.

Ces deux entreprises, filiales de Presstalis, participaient, de par la nature de leur activité, à éveiller les consciences en acheminant jusqu'aux diffuseurs une multitude de journaux aux contenus différents, permettant à celles et ceux qui le souhaitaient de s'en saisir pour forger leurs opinions.

Distribuer la presse a un coût, c'est certains. Un coût qui devrait être assuré par l'État, lequel est censé être le garant de la démocratie. Aujourd'hui, on ne peut que constater que ce coût n'a pas été assumé, et ce, malgré nos différentes interventions. Le financement nécessaire à la poursuite de l'activité de la SAD

Manif contre la réforme des retraites, le 3 mars 2020. (Photo : J.-P. De Sousa.)

et de la Soprocom n'a pas été débloqué et plus de 500 salariés se sont retrouvés, du jour au lendemain, sans emploi. Comble du cynisme des puissants, cette liquidation a été prononcée à la sortie du confinement, après que les salariés ont assuré sans faillir, en pleine épidémie, la distribution de la presse !

Si la SAD et la Soprocom ont été liquidées, leur activité n'a pas disparu et elle a été confiée à d'autres dépositaires de presse pour renforcer leur charge de travail, qui est en net recul. Ce travail est désormais réalisé par des salariés dont le statut est socialement moins-disant ou par des précaires, au grand bonheur des patrons de presse et des messageries.

NOUS CONTINUONS LA LUTTE QUE NOUS AVONS ENGAGÉE ET, SI LES OBSTACLES À NOS EXIGENCES NE MANQUENT PAS, NOTRE DÉTERMINATION EST INTACTE

En ce qui nous concerne, nous continuons la lutte que nous avons engagée. Car nous n'avons pas abandonné la distribution de la presse, pour laquelle, malgré les liquidations, nous avons des ambitions, contrairement à ce qu'essaient de faire croire, à grand renfort de communication, les éditeurs de presse ! Nous continuons donc à exiger de réelles mesures de reclassement pour les salariés licenciés. Nous nous battons également pour que la régie de Marseille – région où la distribution de la presse n'est plus réalisée depuis le 15 mai – soit immédiatement opérationnelle et pour créer des SCIC sur Lyon et Marseille sur des bases viables et pertinentes. Nous exigeons également que les CDR, qui assurent la distribution des quotidiens nationaux en province, soient intégrés à ces SCIC.

Les obstacles à toutes ces exigences ne manquent pas, mais notre détermination reste intacte.

De la distribution aux sièges éditoriaux…

Dans les sièges éditoriaux aussi l'offensive patronale prend forme.

À *L'Équipe*, l'accord de performance collective (APC) proposé par Jean-Louis Pelé, directeur du quotidien sportif, a été, à juste titre, massivement rejeté par les salariés. La direction proposait la suppression de 16 jours de RTT et une diminution de salaire de 10 % contre la promesse de ne pas supprimer d'emplois pour motif économique jusqu'en 2024. Alors que le quotidien *L'Équipe*, propriété du groupe

Amaury, est financièrement florissant, cet APC consiste ni plus ni moins à faire payer aux salariés le manque à gagner lié au confinement, pourtant largement supportable par ce même groupe. Et ce, alors même que, dans cette même période, les salariés ont continué à exercer leur job. La réponse cinglante de ces derniers, que nous soutenons, a été de refuser cet affreux chantage.

Au *Parisien – Aujourd'hui en France*, propriété du groupe LVMH, c'est là aussi à la sortie du confinement que la direction a ouvert les hostilités. Prenant prétexte de la crise sanitaire, elle a annoncé la mise en place d'un nouveau projet éditorial, accompagné d'un plan d'économies. Au programme : la disparition des cahiers départementaux au profit d'un cahier régional unique et 30 suppressions de poste, dans le cadre d'une GPEC. La mobilisation des salariés, qui se sont réunis à plusieurs reprises en assemblée générale par visioconférence, n'a pas réussi à faire échouer ce plan, même si quelques garanties ont pu être obtenues.

Au *Figaro*, Marc Feuillé veut, lui aussi, faire de nouvelles économies. Alors que le résultat d'exploitation du quotidien pourrait être négatif de l'ordre de 23 millions d'euros à fin 2020, le directeur général du groupe projette de supprimer une soixantaine de postes à la rédaction !

Au niveau des imprimeries, nous avons appris que l'entreprise de Mitry-Mory, propriété du groupe Amaury, fermera définitivement ses portes au plus tard au 31 décembre 2020. Cette annonce nous a été faite le 28 juillet. La charge de travail représentée par le tirage de *L'Équipe* et du *Parisien* sera transférée à POP. Dans ce cadre, et en accord avec élus, nous exigeons le transfert des salariés, et notamment nos adhérents, dans l'entreprise de La Courneuve.

PRÉSENTS À LA CE

Élus : AINSEBA Mustapha, AIT SERHANE Abdellah, AKOUN Pascal, BELLAGHA Ali, BOISSY Olivier, BRAHMI Djamel, DRANAY Jean-Paul, DE SOUSA Jean-Paul, DOARE Michel, DOARE Patrice, DUMOULIN Guillaume, EIGELTHINGER Anthony, ELBAZ Cyril, FAYE Philippe, GOUTTE Guillaume, GUILLEN Thierry, HAMACHE Arezki, HYVAERT Erwan, JOSEPH Laurent, LALLET Joel, LAVERGNE Nicolas, LE ROUX Sébastien, LEBON Jean, LOURDEZ Didier, MAMMAR Jaouad, MARTIN Eric, MENGOUCHI Hakim, NELLO Cedric, ORIOU Gregory, PAILLARD Olivier, PARIS Nolwenn, RENAULT Julien,

Du fric pour l'hôpital pas pour le capital

Manifestation des personnels hospitaliers, le 16 juin 2020, à Paris. (Photo : J.-P. De Sousa.)

Ce slogan aura été vu sur les banderoles sur des pancartes accrochées aux balcons et a été scandé dans les manifestations. Il est emblématique de la crise que nous traversons. D'abord parce qu'il permet de mettre l'accent sur l'investissement exemplaire des personnels soignants, qui auront eu à gérer une situation épidémique probablement sans précédent ces dernières décennies. Ensuite, parce que la politique menée par le gouvernement, qui se résume à démanteler les services publics et le tissu industriel au profit de la multiplication des dividendes des actionnaires, aura mis en lumière, s'il le fallait encore, le manque de moyen criant pour lutter efficacement contre le coronavirus. Ce slogan affirme aussi la nécessité d'un changement profond pour aller vers une autre société, basée sur la satisfaction des besoins nécessaires à l'épanouissement de la population. En termes de production, de logement, de culture, de santé, de transports en commun, d'enseignement…

Pour masquer ce manque de moyens, le gouvernement a multiplié contre-vérités et mensonges.

Alors que d'autres pays ont tout de suite imposé, en plus des gestes barrière, le port du masque, la France a dû faire face à une pénurie de ces protections indispensables au plus fort de la première vague de l'épidémie. Pendant toute cette période, les hospitaliers auront pris tous les risques, avec des moyens limités et dans des conditions souvent difficiles. Et il en va de même pour tous les travailleurs des secteurs qui ont été considérés comme essentiels.

Les propos de nos gouvernements résonnent encore. *« Il n'est pas nécessaire de porter un masque, celui-ci ne protège pas. » « Porter le masque sera obligatoire, nous en avons commandé des millions, ils seront en vente le 4 mai »* (Soit quasiment un mois et demi après la décision de confiner la population.) *« Le masque sera payant. »* (Alors que la période exige qu'il soit gratuit.) *« Il est inutile de tester massivement, seulement ceux qui représentent des symptômes Covid-19. »* (Alors que, là aussi, des voix s'élevaient pour demander un test généraliser de la population pour en identifier les porteurs et les traiter en conséquence.)

Toutes ces contradictions, ajotuées au manque de lits dans les hôpitaux, au sous-effectif, au manque de respirateurs pour les patients en réanimation, sont à mettre au compte d'une politique capitaliste dont le seul souci majeur est d'engraisser les plus riches, au détriment de la santé des salariés, des retraités et des demandeur d'emplois.

Une autre politique est bien sûr possible, surtout quand on voit les millards qu'il est possible de débloquer en un rien de temps en soutien aux entreprises (sans d'ailleurs garantir les salaires a 100 % pour ceux au-dessus du SMIC).

Décrété le 16 mars 2020, le confinement aura été la seule bonne solution pour enrayer la propagation du virus, mais il a été ressenti et vécu totalement inégalement selon les situations familiales ou sociales. Les plus précaires ont vu leur situation se dégrader encore un peu plus. Les personnes âgées déjà isolées l'ont été davantage ; leur prise en charge dans les Ehpad a été tardive. Plus fragile que d'autre, leur protection doit pourtant être immédiate.

L'heure du déconfinement a sonné le 11 mai 2020 et le Medef a de suite fait savoir qu'il entendait bien se payer sur la bête pour récupérer ce qu'il a perdu pendant le confinement. L'Institut Montaigne dégaine ses vieilles recettes libérales, celles qui ne fonctionnent pas mais garantissent l'enrichissement perpétuel du capital. Les dirigeants politiques s'engouffrent dans cette idéologie, alors que la période que nous traversons démontre la nécessité absolue de faire autrement. Aveuglés par les zéros cumulés, ils persistent.

Le jour d'après, c'est d'abord tirer les enseignements de ce premier semestre 2020. Mesurer que la sixième puissance mondiale qu'est la France aura manqué de tout de ce dont le système de santé avait besoin pour faire face à cette crise sanitaire dans des conditions acceptables.

LES URGENTISTES AVAIENT TIRÉ LE SIGNAL D'ALARME BIEN AVANT LE DÉBUT DE LA CRISE, MAIS, EN RÉPONSE, ILS AVAIENT REÇU DU GAZ LACRYMOGÈNE

Pour beaucoup, ce qui vient de se passer est sans précédent. Il faut de suite remédier et investir massivement dans nos services publics. Les urgentistes avaient déjà tiré le signal d'alarme, bien avant le début de la crise, mais, en guise de réponse gouvernementale, ils avaient reçu du gaz lacrymogène.

Tous les citoyens sont concernés par les missions du service public, et l'avenir de celui-ci dépendra de l'engagement que chacun et chacune mettra à le défendre et à l'améliorer.

Didier LOURDEZ

Presse

L'accord de performance collective **rejeté au groupe L'Équipe**

Suppression du 13e mois, de trois semaines de RTT et baisse des salaires : tel est le régime que la direction du groupe de presse sportive a tenté d'imposer à l'ensemble de ses salariés, à la sortie du confinement. Mais elle a essuyé un véritable camouflet.

Le 17 mars 2020, à cause de la pandémie de Covid-19, la France entière était confinée ; la direction du groupe L'Équipe envoyait tout le monde à la maison en télétravail avec la mise en place de chômage partiel dans la foulée, puisqu'il n'y avait plus d'activité sportive, en tout cas de compétitions.

C'est-à-dire que l'État – le contribuable – a payé la moitié de nos salaires pour beaucoup d'entre nous, sans le complément, facultatif certes, de la part de la direction du groupe, pourtant riche de centaines de millions d'euros. La honte, quand on compare la situation à celle d'autres groupes de presse, dont *Le Monde*, qui a obtenu un prêt garanti par le gouvernement et dont les salariés ont touché l'intégralité de leur paie, ou *Les Échos*, qui a assuré le salaire des pigistes jusqu'à fin mai au moins, même s'ils n'avaient pas de travail. Les pigistes et autres précaires de *L'Équipe* furent sans travail du jour au lendemain, sans aucune autre perspective, alors qu'ils contribuent pour une bonne part à la production de nos journaux, et pour beaucoup sont maintenus de façon illégale dans la précarité, quand ils travaillent pour certains sans interruption pour le groupe L'Équipe depuis des années, voire dix ou quinze ans.

Tous les salariés (journalistes, fabricants, informaticiens) ont réussi le tour de force de sortir les journaux sans actualité, avec des reportages inédits, chacun chez lui, parti dans la précipitation, avec des liaisons aléatoires, des box internet partagées avec toute la famille, le sort qu'ont connu tous les télétravailleurs avec les contraintes logistiques qu'implique la sortie quotidienne des publications. Efforts récompensés par le Grand Prix des médias, *« notamment pour la qualité de nos publications pendant le confinement. Bravo à tous les journalistes de la rédaction. J'ai bien conscience des efforts que vous avez dû produire ces derniers mois dans une situation sanitaire qui complexifie considérablement notre travail »*, dixit le directeur de la rédaction.

Des remerciements longs comme le bras donc, ça ne coûte pas cher, avec rapidement la menace brandie par le DRH, cost-killer opportuniste relooké en directeur général des rédactions qui, manifestement, ne connaît pas grand-chose de la façon de fonctionner d'une rédaction, qu'il assimile à une usine de mise en boîtes de petits pois, sans aucun mépris pour ceux qui mettent en boîte les petits pois…

PENDANT LE CONFINEMENT, LES SALARIÉS ONT RÉUSSI LE TOUR DE FORCE DE SORTIR LES JOURNAUX SANS ACTUALITÉ, CHACUN CHEZ LUI, PARTI DANS LA PRÉCIPITATION

Puis il y eut le lancement d'un bouteillon, avant même la réunion du comité social et économique, qui doit impérativement avoir la primauté de toute information concernant la marche de l'entreprise, c'est la loi… dont la direction se prévaut en organisant les fuites anxiogènes… Si les salariés n'acceptent pas des baisses de salaires et de travailler plus, il y aura une centaine de licenciements.

Enfin, le projet qui avait la préférence du DRH et des actionnaires comme étant le moins douloureux possible tomba dans les boîtes mail, quand tous étaient encore confinés et isolés. Suppression du 13e mois, baisse des salaires, suppression de trois semaines de

Le nouveau siège du groupe Amaury, propriétaire du groupe L'Équipe. (Photo : A.H.)

RTT. Le tout enrobé d'un mépris à peine voilé (des fainéants qui gagnent trop à travailler tous les soirs, week-ends et jours fériés compris, loin de chez eux pendant des semaines pour les grands reporters).

La direction avait misé sur l'isolement pour faire glisser en douceur cet « accord de performance collective », en novlangue DRH le quasi-équivalent du « plan de sauvegarde de l'emploi ». Pas possible de tenir une AG en temps de Covid, chacun allait devoir ruminer dans son coin. Mais ce calcul allait revenir en boomerang dans la figure de ses concepteurs. Après presque une dizaine de plans sociaux en dix ans et autres joyeusetés ne visant qu'à réduire la masse salariale, la plaie pour tout bon DRH, après la quasi-élimination des ex-ouvriers du Livre, passés journalistes, presque tous syndiqués et qui ont la culture du combat collectif, trop c'était trop…

Les journalistes, entrés pour beaucoup à *L'Équipe* comme en religion, n'ont pas supporté ce mépris ; l'un d'entre eux a créé un fil WhatsApp auquel 257 mécontents se sont affiliés, 257 étant la jauge maximale. D'autres listes relayaient cette colère, et le débat, quelquefois houleux et contradictoire, toujours relayé à la direction par les taupes de service, a duré plusieurs semaines, alors qu'une AG au siège du journal aurait fait long feu.

Pour illustrer la teneur de la réflexion majoritaire sur ce fil, voici la conclusion d'un des participants aux discussions :

> *« L'APC est le plan parfait pour la direction. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'APC n'est pas synonyme de journal low-cost. Ce sont les salariés qui deviennent low-cost, pas les contenus. Avec un APC, la SAS L'Équipe garde toute sa force de frappe éditoriale, et même l'augmente puisque qu'elle conserve tous ses salariés (en dehors de ceux qui ne signent pas,) qui peuvent produire encore plus de contenus puisqu'ils perdent un nombre important de jours de repos. C'est gagnant sur tous les tableaux. Le PSE (si cela devient un plan B) comporte un gros inconvénient pour la direction. Il diminue les coûts certes, mais il pose une question épineuse : avec X salariés de moins, qui va produire des contenus alors qu'on entre dans une période tellement faste en termes d'événements sportifs ? »*

Nous apprenions de la bouche de nos représentants que, pour le DRH DG, *« les projets éditoriaux, c'est de la flûte »*. Ambiance dans les rédactions…

La tentative d'APC directoriale prenait piteusement fin avec la pétition signée par 237 des salariés –

dont les pigistes ont été retirés contre leur gré par crainte de représailles – et transmise à la direction lors du CSE du 17 juin.

« À l'attention de la Direction de la SAS L'Équipe.

Nous tous ici, salariés, aimons notre travail et nos médias. Depuis des années, nous avons fourni beaucoup d'efforts et subi une dégradation permanente de nos conditions de travail. Dans le même temps, les plans sociaux se sont enchaînés. Après avoir fait le maximum pendant le confinement/déconfinement pour proposer un contenu à la hauteur de nos titres, alors que nous sommes éloignés les uns des autres, nous avons découvert avec stupeur, colère et écœurement les sacrifices imposés par le projet d'Accord de Performance Collective.Nous refusons que la direction touche à nos salaires, à nos jours de RTT. Nous ne participerons pas non plus aux réunions d'information programmées ces prochains jours. Nous faisons toute confiance à nos élus, seuls légalement habilités à nous représenter auprès de la direction. Nous sommes unis et déterminés. #noussommeslequipe »

Puis, le 24 juin, rebelote :

« Nous, 237 salariés de la SAS L'Équipe, auxquels s'associent pleinement de nombreux pigistes permanents ou réguliers, dénonçons les pressions de la Direction de la Rédaction dont ont été victimes certains collègues. Nous réitérons notre soutien à nos élus, seuls habilités à nous représenter. Nous sommes L'Équipe. *»*

Pendant tout le mois de juillet, le DRH est revenu par mail à de multiples reprises auprès des salariés, contournant le CSE, afin de les supplier d'adopter son plan. Quelle en était la raison ? Tout simplement, l'actionnaire réclame un exercice 2021 à l'équilibre. On croit rêver…

Depuis, les représailles mesquines ont commencé, avec l'interdiction de télétravailler alors que la pandémie reprend de la vigueur, et alors que, en citant toujours *Le Monde* en exemple, le télétravail y était toujours la règle à fin octobre, avec le travail sur site sur la base du volontariat.

Le DRH n'a rien tenté en septembre, c'était trop risqué avec le Tour de France et Roland-Garros. Tout devait rester calme. La direction, qui nous menace en nous attribuant les tares qui sont les siennes – amasser trop d'argent en ne produisant rien, ou pas grand-chose –, prépare son prochain mauvais coup pour la fin de l'année…

Anne HÉBRARD
Correctrice, SGLCE-CGT

uMEn Une Mutuelle Engagée

uMEn et uMEn médical :
une mutuelle, un centre de santé
et une vision commune
de la solidarité

Destinés aux professionnels de la presse, du spectacle et de la communication, uMEn et uMEn médical défendent les mêmes valeurs depuis leur création : la solidarité, la liberté et la démocratie.

Labeur

Lettre ouverte à l'Uniic
Des remerciements et après ?

Depuis le début de l'année, la pandémie de Covid-19 touche des millions de citoyens. Nous déplorons des dizaines de milliers de morts. Notre pays n'est pas épargné. Et un confinement généralisé à partir du 17 mars a été décidé par le gouvernement. Après plusieurs allocutions présidentielles, le pouvoir en place a décidé d'évoquer les secteurs dits « essentiels » et « non essentiels ».

Notre secteur est considéré comme essentiel pour la diffusion de la presse d'information et de politique générale. Qu'elles soient spécialisées, culturelles ou autres, toutes les formes de presse sont concernées. À ce titre, avec le soutien de leur syndicat, les élus SGLCE-CGT des entreprises de la profession ont exigé d'avoir les équipements de protection nécessaires à leur sécurité. Il s'agit des gants, des masques, du gel hydroalcoolique, leur permettantde se protéger, eux et leurs proches. Nous constatons que plusieurs entreprises ont rapidement pris les dispositions sanitaires indispensables à la protection de leurs salariés, que d'autres ont accusé un retard, et que certaines n'en ont pris aucune. Les salariés ont des droits. Et il est légitime qu'ils les fassent valoir, *a fortiori* dans la situation anxiogène dans laquelle nous nous trouvons.

Vous avez décidé de mettre en place le chômage partiel dans vos entreprises, cette décision vous revient. Mais les salariés exigent le maintien de leur salaire à 100 %. Cela est totalement justifié, et ce, pour plusieurs raisons :

1) Le groupe Lourmel a pris des dispositions en ce sens, en prenant à sa charge les cotisations salariales et patronales, tout en maintenant les prestations liées à la prévoyance.

2) L'État vous verse une aide dans le cadre de la mise en place du chômage partiel.

3) L'article 510 de la Convention collective du Labeur indique que le salaire sera maintenu pour l'encadrement.

Cette disposition devrait également s'appliquer aux ouvriers de vos entreprises. Tous ces éléments viennent donc justifier notre demande, d'autant plus que, malgré la peur, l'engagement des salariés reste sans faille.

Nous serons particulièrement vigilants à ce que l'emploi ne soit pas la variable d'ajustement économique de vos entreprises et que les accords en vigueur ne soient pas revus à la baisse. Il ne s'agit pas là d'exigences surréalistes mais de bon sens.

Les salariés entendent les remerciements qui leur sont adressés, mais ils souhaitent avant tout obtenir la reconnaissance de leurs efforts.

Éric MARTIN
Responsable du secteur Labeur

Édition

Gallimard contraint de se soucier **de ses travailleurs à domicile**

Rassemblement devant Gallimard, le 14 mars 2019.

À la mi-mars, alors que la crise sanitaire prenait toute son ampleur, plusieurs TAD de Gallimard se sont mobilisés pour envoyer une lettre au PDG et au DRH de l'entreprise. Dans cette lettre, signée par trente lecteurs-correcteurs, correcteurs et typographes, nous leur demandions de ne pas nous laisser sur le bas-côté, habitués que nous sommes à être considérés comme la cinquième roue du carrosse.

En réponse à notre lettre collective du 16 mars, le directeur des ressources humaines du groupe Madrigall, propriétaire des éditions Gallimard, nous promettait un traitement « spécial TAD » en bonne et due forme, qui s'appuierait sur l'annexe IV, pour régler notre sort dans cette crise. En réalité, cette promesse était un leurre, puisque M. Abgrall a une interprétation toute particulière du lissage du salaire (cf. annexe) : nous aurions droit à une *« avance sur trésorerie »*. Voilà une preuve de l'absence de considération que les TAD inspirent aux directions d'entreprise. Un irrespect total ! *« Avance sur trésorerie »*, cela voulait dire que nous toucherions un salaire que nous aurions dû justifier plus tard par un travail qui ne nous serait alors pas rémunéré… La direction nous proposait ainsi de reculer pour mieux sauter, et il était clair que plus la crise durerait plus l'étrangle-

ment se ferait sentir. Comment imaginer une telle chose, quand tous les autres salariés de la maison ont été inscrits dans le dispositif du chômage partiel dès le 23 mars ?

Il nous a fallu rester combatifs et vigilants, face à un patronat qui de réunion de crise en réunion extraordinaires de CSE nous faisait des promesses orales dont il était parfois dit le contraire à l'écrit, et au côté de représentants du personnel qui comprennent mal la machine à précariser (comment leur en vouloir… ce n'est ni fait ni à faire) que constitue l'annexe IV qui régit notre statut de travailleur à domicile – nous remercions d'ailleurs vivement les élus qui, dès le début, se sont montrés solidaires avec notre démarche. Dans cette crise sans précédent, le capitalisme n'a pas changé de visage, et nous avons dû défendre bec et ongles notre dignité et nos droits en tant que salariés. Il est vrai que les TAD, habituellement, ne touchent ni salaire ni chômage en période de creux, tant qu'ils restent sous contrat… mais l'entreprise aurait-elle assumé la mise au ban d'une partie de ses salariés ?

Doit-on faire l'hypothèse que la direction a atermoyé au moment de nous faire une proposition digne en réponse à notre lettre parce qu'elle attendait que l'État lui-même règle notre sort ? C'est le 1er avril que nous avons réussi à obtenir la promesse écrite de notre inscription au dispositif du chômage partiel.

Dans cette longue lutte, des difficultés ont surgi, par exemple pour les parents parmi nous qui ne savaient s'ils pouvaient refuser du travail alors qu'ils se voyaient contraints de garder leurs enfants et que les RH leur avaient confirmé qu'ils ne pouvaient prétendre à l'indemnisation maladie prévue par le gouvernement face à la situation inédite dans laquelle la fermeture des écoles a plongé les parents travailleurs.

Absence de clause évaluative d'activité

Sur le plan des modalités de calcul du salaire de référence, des questions se sont posées, par exemple pour les TAD qui ont eu des mois incomplets, notamment à cause d'arrêts de travail, sur la période de référence (soit les douze ou vingt-quatre mois précédant la crise). Quid, alors, de l'absence de clause évaluative d'activité, qui aurait évité de telles questions ? Tout travailleur à domicile est censé, au début de chaque année, signer un avenant à son contrat de travail mentionnant cette clause. Chez Gallimard, aucun TAD n'en a signé pour l'année 2020, et ce n'est pas faute de l'avoir réclamée pour certains. L'on voit donc clairement que la non-application de l'annexe IV révisée en décembre 2018 par son négociateur en chef lui-même (Sébastien Abgrall) peut créer des disparités non souhaitables et injustes : d'autant plus que certaines réponses à ce sujet, sollicitées au début du mois de mai au service des « ressources humaines », sont restées jusqu'ici sans réponse…

DANS CETTE CRISE, LE CAPITALISME N'A PAS CHANGÉ DE VISAGE ET NOUS AVONS DÛ DÉFENDRE BEC ET ONGLES NOTRE DIGNITÉ ET NOS DROITS DE SALARIÉS

À l'heure où nous écrivons ces lignes, les derniers échanges avec le DRH, plus directs, sont rassurants : il nous promet que le dispositif de chômage partiel pour les TAD sera maintenu tant que nécessaire, une répartition du travail va être assurée, et une communication hebdomadaire aux TAD va être mise en place. Jusqu'ici, les chômeurs n'ont eu aucune visibilité sur l'avenir, proche ou lointain, tandis que ceux qui ont été remis au travail ont dû gérer des urgences en interrompant leur prépa ou correction en cours. Tout vient à point à qui sait attendre ? Ne vendons pas la peau de l'ours, car… qui ne pense pas au fait que si la crise dure, certains TAD paieront les pots cassés par une gestion binaire de la crise de la Covid-19 ? Les promesses n'engagent que ceux qui les font.

Et nous voyons que les mots perdent leur valeur, même au sein des maisons d'édition. Tandis qu'Antoine Gallimard disait à l'ensemble de ses salariés son souhait de traverser la crise *« ensemble et solidairement »*, nous n'aurions pas de réponse de sa part à notre lettre d'il y a trois mois, sauf par interview interposée, dans *Livres Hebdo* (le 3 avril 2020), sur une tonalité assez malheureuse : *« Nous sommes contraints d'étendre, pour les TAD en suspension d'activité, l'application du dispositif de chômage technique proposé par les autorités. »* Comment ne pas alors envisager que l'on nous considère comme des parias, des wagons inutiles qui ralentissent la locomotive, des rats qui bouffent à tous les râteliers, quand par ailleurs l'on entend que nous sommes multiemployeurs et que l'on lit le 23 mai que le SNE demande pour l'ensemble du secteur du livre une aide supplémentaire de 500 millions d'euros à l'État ? Faut-il rappeler au sieur Gallimard l'utilité des correcteurs ?

Marion COFFRE-DOUTRELIGNE
Responsable du secteur Édition

DONNE-TOI LE DROIT

VOTE CGT

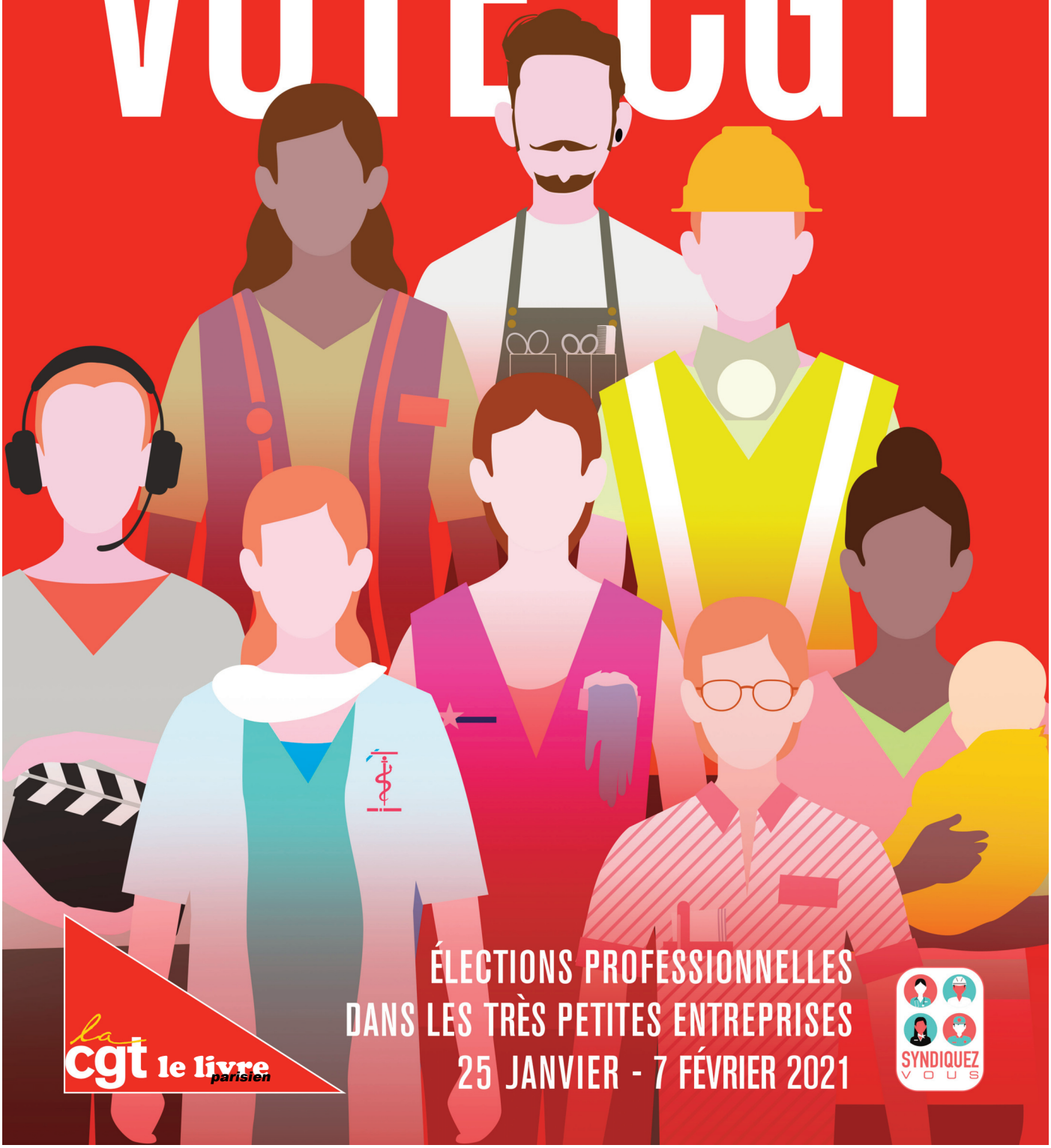

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES
25 JANVIER - 7 FÉVRIER 2021

la cgt le livre parisien

SYNDIQUEZ VOUS

Routage

Les premiers de corvée privés de négociations sur les salaires

Le routage et le brochage de presse, souvent mal connus et mal considérés dans la chaîne de production des magazines et des journaux, sont pourtant un maillon indispensable dans la fabrication et la distribution de la presse en France.

Durant la période de confinement, les entreprises qui permettent de router les abonnés n'ont pas cessé le travail et les salariés ont été des premiers de corvée. Les collectifs syndicaux se sont alors mobilisés pour réclamer les outils de protection et de prévention indispensables pour travailler en toute sécurité. Et si on ne peut imputer la responsabilité de l'absence de masques ou de tests au patronat, il faut bien mesurer que les salariés ont dû trouver des organisations de travail originales dans la période de confinement et ont, à juste titre, réclamé des primes pour faire reconnaître ainsi les efforts particuliers consentis durant cette période difficile.

Cependant, la pression est forte sur les entreprises de routage, qui sont en train de s'adapter à l'interdiction du film plastique (qui emballe et protège l'exemplaire), pour le début 2022 *a priori*. Dans le même temps, la Poste, avec la privatisation galopante, est en constante réorganisation et fait peser de lourdes difficultés sur la distribution de la presse. Durant le confinement, la Poste n'a assuré qu'entre trois et quatre jours de distribution et les difficultés rencontrées durant la période ne sont pas terminées.

Par ailleurs, la Commission paritaire du routage ne s'est pas réunie depuis le mois de février 2020 et a considéré que les discussions en visioconférence n'étaient pas efficaces pour négocier durant la période Covid (*sic*), alors même que la proposition patronale en matière d'augmentation générale des salaires est de… zéro pou rcent en 2020.

Le SGLCE-CGT est donc mobilisé pour défendre l'emploi et les salaires dans la période qui arrive et qui s'annonce tendue. Les salariés ne paieront pas la crise !

Erwan HYVAERT
Responsable du secteur Routage & brochage

Rassemblement devant le siège du groupe Le Monde, le 27 juillet 2020. (Photo : J.-P. De Sousa.)

LES SALARIÉS crifiés DE LA SAD

Le 15 mai 2020, alors que l'épidémie de Covid-19 meurtrissait la France, le tribunal de commerce de Paris prononçait la liquidation de la SAD, de la Soprocom et des 518 travailleurs et travailleuses qui y étaient salariés. Une décision, portée par le patronat de la presse, catastrophique, tant sur le plan social que sur le plan démocratique.

C'EST APRÈS LE DÉPART PRÉCIPITÉ de Michèle Benbunan, directrice générale de Presstalis, la principale messagerie de presse, que les problèmes économiques du groupe ont été révélés au public. Alors qu'elle assurait, à longueur d'interviews dans les médias, qu'elle avait sauvé le groupe de la faillite, il n'en n'était rien, en réalité. Quelques semaines après son départ pour la maison d'édition Editis, son remplaçant annonçait à nouveau l'imminence d'un dépôt de bilan. Ces difficultés financières ont alors exacerbé les dissensions entre les éditeurs des magazines et ceux des quotidiens. Chacune des familles accusant l'autre d'être à l'origine des problèmes. C'est dans ce contexte que la direction a travaillé avec les éditeurs à une lourde restructuration qui visait au démantèlement du groupe.

De nombreuses négociations entre le SGLCE-CGT et la direction eurent lieu, malgré la période de confinement et la crise sanitaire, pour trouver une tout autre issue. Mais le dernier jour, la proposition discutée d'un maintien de plusieurs sites de la Société d'agences et de diffusion (SAD) et du maintien de nombreux emplois a finalement été retirée, faute d'accord de financement par les éditeurs. Prétextant ce désaccord, les éditeurs s'entendent entre eux et actent la fin de la messagerie historique. La coopérative des quotidiens (CDQ) et quelques éditeurs de magazines reprendront les actifs de Presstalis, sans la SAD, ni la Soprocom ; la coopérative des magazines (CDM) confiera ses titres à la messagerie concurrente – les Messageries lyonnaises de presse (MLP) – et le niveau 2 devra être assuré par les dépositaires indépendants. Plus de 70 % des salariés seront envoyés au chômage. Le démantèlement de Presstalis était acté.

518 LICENCIEMENTS SECS ET UNE PRESSE À L'ARRÊT EN PROVINCE

C'est ainsi que, le 15 mai 2020, le tribunal de commerce de Paris prononça la liquidation sans continuité d'activité des entreprises SAD et Soprocom. Et si la maison mère Presstalis a été placée temporairement en redressement judiciaire avec une période d'observation de deux mois, l'ensemble des 518 sala-

riés de ses deux filiales ont donc été liquidés en quelques secondes. Des licenciements secs réalisés de cette manière étant une première pour le secteur de la presse quotidienne nationale. Une étape vient d'être franchie par le patronat de la PQN !

L'autre effet immédiat de cette décision a été l'arrêt brutal de la distribution de la presse nationale dans les zones desservies par ces deux entreprises, soit plus de 10 000 points de vente non livrés pendant plusieurs semaines faute de solution de rechange. Cette décision est d'autant plus incompréhensible que la loi Bichet oblige les messageries à livrer la presse sans interruption. L'Arcep, qui est censée veiller à cela, a surtout brillé par son absence pendant cette période. En choisissant délibérément cette voie, la direction de Presstalis, avec l'assentiment du gouvernement, a contrevenu sciemment à ce principe démocratique.

Les salariés de la SAD, avec notre syndicat, se sont mobilisés dès l'annonce de la demande de liquidation par la direction en se mettant en grève le 11 mai au soir. Le lendemain, c'est à l'appel de notre syndicat que l'ensemble des imprimeries ont effectué une non-parution des quotidiens nationaux pour protester contre cette décision. Malgré cette mobilisation et une dernière tentative auprès de la CDM pour qu'elle bonifie l'offre de reprise de la CDQ, rien ne permettra d'empêcher la décision du tribunal. Pour contrecarrer les plans des directions, le SGLCE-CGT dépose alors de son côté une proposition de reprise des SAD, sous forme de sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) qui allieraient les messageries, les collectivités territoriales et les salariés au capital de l'entreprise pour assurer la fonction de dépositaire.

Les ex-salariés à l'offensive pour relancer la distribution de la presse

Pendant plusieurs semaines, les salariés de la SAD ont multiplié les actions syndicales dans l'objectif de trouver une autre issue à cette casse sociale.

À Lyon et à Marseille, où la presse n'était toujours pas de nouveau distribuée à fin juin, la proposition de SCIC commence à prendre forme avec la proposition de la part de la CDQ et de MLP de confier le mandat de dépositaire de certaines zones des deux ex-SAD aux prochaines SCIC en cours de création, MLP s'engageant par écrit à entrer de façon minoritaire dans le capital des SCIC et à apporter un million d'euros pour financer les deux projets. Si un désaccord demeure sur le périmètre d'intervention des futures SCIC, que les messageries veulent voir réduit, ce point était une avancée non négligeable permettant notamment que l'activité reprenne sous forme de régie à Lyon avec des ex-salariés de la SAD suite à un accord trouvé avec le propriétaire des locaux.

À Marseille, il aura fallu attendre le 24 septembre pour voir la même chose se réaliser, soit quatre mois sans presse nationale dans les kiosques, une folie de la part des éditeurs. Pour autant et malgré ses écrits à notre syndicat, les MLP tentent aujourd'hui de se désengager, mettant en péril les projets de SCIC. Une attitude irresponsable de la part de la messagerie, qui se veut être aujourd'hui le principal acteur du niveau 1 en termes de volume presse.

PLUTÔT QUE DE FAVORISER LA VOIE DU DIALOGUE DANS LE CADRE DES REPRISES, NOUS ASSISTONS À UNE VÉRITABLE CHASSE À L'ADHÉRENT CGT

Sur le reste du territoire, la pression a été mise auprès des potentiels repreneurs des zones de distribution afin de pouvoir négocier les conditions de reprise. À chaque fois qu'un accord a pu être trouvé entre les représentants du SGLCE-CGT et un candidat, ce dernier n'a pas été retenu par les messageries. Non contents de les avoir liquidés, les patrons voudraient apparemment les empêcher de trouver un reclassement. Plutôt que de favoriser la voie du dialogue, nous assistons à une véritable chasse à l'adhérent CGT.

Devant ces attributions arbitraires de mandats, le juge commissaire a finalement considéré ne pas avoir assez d'éléments objectifs pour justifier l'attribution des actifs aux candidats retenus par les messageries. C'est ainsi qu'il a renvoyé aux enchères l'acquisition de ces derniers, compliquant la tâche des heureux élus, dont de nombreux ex-dirigeants ou cadres de la SAD.

Les ex-salariés, eux, se sont mobilisés pour tenter de négocier directement avec les candidats retenus le maximum de reprises de camarades et aux meilleures conditions possibles. À l'heure où ces quelques lignes sont écrites, sur 512 salariés SAD, moins d'une dizaine de camarades ont pu retrouver un emploi en CDI chez des repreneurs. On est encore vraiment loin du discours du directeur général de Presstalis, qui expliquait devant les députés en juin que plus d'une centaine de reprises par les dépositaires allaient avoir lieu.

La situation démontre clairement que les éditeurs ont saisi l'opportunité qui leur a été donnée de sortir de la distribution de la presse tout en se débarrassant au passage d'un bastion ouvrier qui a toujours défendu

Rassemblement devant le siège de Presstalis, le 2 juin 2020. (Photo : J.-P. De Sousa.)

le maintien d'un système équitable pour que vive le pluralisme des idées.

Ce choix a été possible après la modification de la loi Bichet. Dorénavant, si la forme coopérative est toujours obligatoire, les coopératives n'ont plus l'obligation d'être majoritaires au capital des messageries de presse. Il aura fallu moins d'un an après la modification législative pour que la coopérative des magazines sorte de tout engagement capitalistique envers une messagerie. Car si les éditeurs de magazines ont fait le choix de ne pas entrer au capital de France Messagerie (qui a remplacé Presstalis au 1er juillet), ils n'ont pas choisi non plus d'adhérer à la coopérative des MLP. Ils ont préféré, comme le leur permet la nouvelle loi Bichet, passer un contrat de groupage avec cette messagerie sans entrer au capital. Une révolution qui n'a pas fait de bruit mais qui est d'une importance majeure.

Les messageries, quant à elles, se débarrassent du maximum de tâches en interne, avec la complicité des éditeurs. Les ateliers sont vidés de leur charge de travail, mettant sciemment en péril leur équilibre économique, et les sièges sont réduits à un niveau d'effectif qui ne permet plus d'assurer correctement les missions essentielles. La sous-traitance semble devenir l'objectif à court terme. Par exemple, la gestion opérationnelle des CDR, qui assurent la distribution des quotidiens nationaux en province, est confiée à des transporteurs. Là aussi, des discussions ont eu lieu pour que des postes soient réservés à des ex-salariés SAD, mais leur mise en œuvre patine. Malgré des engagements oraux envers notre syndicat, tout est fait par les directions pour entraver ces possibilités de reclassement.

Tous ces faits sont à mettre en perspective avec le « plan filière » et des manœuvres capitalistiques qui s'opèrent dans la PQR, avec notamment les acquisitions récentes par Xavier Niel (déjà propriétaire du journal *Le Monde*, de *Nice Matin* et de *Paris Turf*) et ses vues sur le journal *La Provence*. Les perspectives patronales de concentration d'impression en province et le fait que la PQR possède son propre réseau de distribution peuvent donner des idées à certains.

Pour contrecarrer les plans du patronat de la presse, qui a décidé de ne plus s'embarrasser avec le social, les salariés de la PQN doivent faire entendre leur voix sous peine d'être rapidement sortis des effectifs de la profession, comme cela vient de se passer à la SAD.

Notre syndicat porte les revendications de ses adhérents pour sortir de l'impasse, il les a exprimées à plusieurs reprises. Il a appelé à la mobilisation pour les mettre en avant face un patronat qui a décidé de durcir le ton. Il continuera à soutenir les salariés en lutte avec ses moyens d'action et à porter leurs revendications. La bataille est loin d'être terminée.

Guillaume DUMOULIN
Ex-délégué syndical central de la SAD

AFP

Une longue bataille pour la liberté de l'information

Héritière de l'agence Havas, créée en 1835 par Charles Havas, qui a sombré dans le collaborationnisme en 1940, l'AFP du XXIe siècle résistera-t-elle aux assauts des vagues libérales qui n'ont eu de cesse, depuis l'adoption du statut de l'indépendance, voté en 1957, de vouloir contrôler la troisième agence mondiale par le biais d'une privatisation ?

En 1900, deux journalistes de l'AFP, Jean Huteau et Bernard Ullmann, écrivaient déjà : *« L'histoire de l'AFP est aussi l'histoire d'une institution très particulière et de ses rapports, parfois tumultueux, avec le pouvoir et avec la presse française. Son indépendance est fondée sur un statut qui remonte à 1957. Des voix – et non des moindres – posent le problème de son adaptation à un monde qui a profondément évolué en trente-cinq ans*[1]*. »*

Leur récit commence symboliquement par la libération de l'agence, quand huit journalistes de l'ex-agence Havas se retrouvent à 8 heures du matin, le 20 août 1944, au pied de l'immeuble du 13, place de la Bourse pour s'emparer *manu militari* des lieux, alors aux mains des occupants et de leurs comparses vichystes. Depuis l'entrée des troupes nazies en France, l'agence Havas, devenue l'Office français d'information (OFI), *« avait sombré sans gloire dans la défaite de 1940 »*, écrivent Huteau et Ullmann.

« La décision finale de passer à l'action a été prise le 19 août par Claude Martial-Bourgeon après consultation des mouvements de Résistance et avec l'aide du syndicat CGT, qui a veillé à ce que la milice ne sabote pas le matériel des bureaux de l'agence et à ce que la diffusion du service reprenne dans les minutes qui suivront la réoccupation de l'immeuble[2] *»*, souligne, pour sa part, un ancien journaliste de l'agence, Xavier Baron.

Le but de cette opération commando était de *« recréer une grande agence de presse française capable de faire entendre sa voix aux quatre coins du monde »*, résumera l'un des « Huit », Basile Tesselin. Aux côtés de B. Tesselin figuraient Claude Martial-Bourgeon, Claude Roussel, Gilles Martinet et Pierre Courtade, Jean Lagrange, Max Olivier, Vincent Latève.

Cette proclamation constituera le fil rouge de la reconquête de la liberté d'informer en France après les années de l'occupation, où une majorité de journaux avaient collaboré sans état d'âme face à une presse de la Résistance qui, elle, paiera un lourd tribut à ce combat.

À 11 h 30 paraît la première dépêche de l'AFP, qui n'est encore que l'Agence française de presse.

Le siège de l'Agence France-Presse, place de la Bourse, à Paris. (Photo : Yann Volant.)

« Agence française de presse
20 août 1944 – N° 1
À tous les journaux libres de Paris
Grâce à l'action des Forces françaises de l'intérieur, les premiers journaux libres vont paraître, à la veille de l'entrée des troupes alliées, dans Paris presque entièrement libérée.
L'Agence française de presse leur adresse aujourd'hui son premier service.
L'Agence française de presse poursuit ainsi l'action qu'a menée jusqu'à maintenant, dans la Résistance, l'AID clandestine. »

Mais tout est à reconstruire, place de la Bourse. Au plan humain d'abord : pendant la période d'occupation, de nombreux anciens d'Havas ont été arrêtés, voire pour certains déportés ou tués. L'OFI avait licencié les journalistes connus pour leurs opinions anticollaboration.

Dès la Libération, bon nombre de ces personnels regagnent la nouvelle agence qu'il faut désormais moderniser – notamment, et en priorité, les systèmes de transmission, tout comme le réseau des correspondants par l'ouverture de nouveaux bureaux en France comme à l'étranger.

Pendant la guerre, bon nombre de journalistes d'Havas qui ont refusé de travailler pour l'OFI ont livré la bataille de l'information sous d'autres cieux et principalement à travers quatre structures : l'AFI (Agence française indépendante) à Londres, l'Agence France Afrique à Alger, Supernap pour informer les réseaux clandestins – dont le responsable, Maurice Nègre, qui sera arrêté et déporté – et enfin l'AID (l'Agence d'information et de documentation), fondée sous l'égide du Conseil national de la Résistance (CNR). En 1944, l'AID fusionne avec l'AFI et France Afrique pour créer l'Agence de presse française.

Un double défi : se reconstruire et établir sa crédibilité

Le 30 septembre 1944, le gouvernement provisoire, sous la présidence du général de Gaulle, abroge la loi sur l'OFI édictée sous le régime de Vichy et, par ordonnance, crée l'AFP, qui devient un établissement public financé par l'État. Ce statut est provisoire, précise le texte.

Le CNR, lui, penchait pour une agence coopérative de l'information. Mais la presse française étant exsangue au sortir de la guerre, le concept est remis à

plus tard. D'autant, analyse Jade Azzouz Montané dans sa thèse *L'AFP, une entreprise unique au monde*, que l'État français souhaite avoir une agence mondiale d'information, à l'instar des Britanniques et des Américains.

Dès lors, l'AFP devra affronter quatre concurrents anglo-saxons : les Américains AP, UPI et INS (International News Service) et l'agence britannique Reuter. Les Anglo-Saxons ont les moyens de leur politique en la matière, puisque le marché outre-Atlantique compte 20 000 journaux, 2 000 radios et chaînes de télévision. Reuter dispose de la presse du Commonwealth. La France n'aligne, face à cette force de frappe, que 120 titres…

L'autre conséquence de cette ordonnance est que l'AFP dépend totalement du financement de l'État pour son fonctionnement et la modernisation de son réseau, risquant la mise en cause de la crédibilité de l'information délivrée par l'agence.

L'AGENCE FRANCE-PRESSE DOIT RELEVER UN DOUBLE DÉFI : SE RECONSTRUIRE ET ÉTABLIR SA CRÉDIBILITÉ EN DÉPIT DE SON STATUT D'ÉTABLISSEMENT PUBLIC.

Xavier Baron pointe les contradictions de la nouvelle AFP en relevant : *« Ainsi, au moment où il s'agit de reprendre place sur la scène internationale aux côtés d'agences anglo-saxonnes qui n'ont jamais cessé de fonctionner pendant la guerre, ont pu continuer à se moderniser et ont pu s'implanter avec un préjugé favorable sur les marchés des pays libérés, l'AFP doit relever un double défi : se reconstruire et établir sa crédibilité en dépit de son statut d'établissement public. »*

À ce débat s'ajoute, en interne, la filiation avec l'agence Havas, qui était scindée en deux branches, l'information d'un côté, la publicité de l'autre.

Les syndicats comme le personnel s'inquiétaient de l'abandon du nom d'Havas et, surtout, du sort d'Havas Publicité, lorgné par le secteur privé. Des craintes prémonitoires, puisque, en 1986, Havas est privatisée et deviendra la propriété de Vivendi, puis de Bolloré en 2017.

Les sempiternels problèmes de relations avec l'État sont légion. L'AFP est critiquée sous la présidence gaullienne. Face à la réticence de journalistes d'obtempérer aux ordres du Général, ce dernier s'écrie : *« Qui paie ? […] Si c'est le gouvernement, eh bien ! que l'agence diffuse le point de vue du gouvernement. »*

À ces critiques gouvernementales, se surajoutent celles des patrons de presse.

Le président de la Fédération nationale de la presse, Albert Bayet, homme de gauche, *« lance une campagne contre l'agence d'État, demande aux journaux de cesser de payer leurs abonnements à l'AFP et milite pour une agence coopérative, alors même que la presse française n'a ni les moyens ni la volonté de la financer »*, remarque encore X. Baron.

Le nouveau ministre de l'Information, Gaston Defferre, dans un esprit d'apaisement, crée une commission pour se pencher sur le sort de l'agence, sous la houlette de Louis Joxe.

Jean Marin, le nouvel homme fort de l'agence, est un ancien journaliste, qui avait travaillé à Londres pendant la guerre avec l'équipe « des Français parlent aux Français » au micro de la BBC. Jean Marin (Yves Morvan de sa véritable identité) a la chance d'être à la fois apprécié des gaullistes et d'être proche de Mitterrand, tous deux membres de l'Union démocratique et socialiste de la Résistance (UDSR).

En 1956, la commission Surleau, chargée de réformer l'AFP, adopte un projet de statut de dix-huit pages. Les représentants du personnel de l'agence, membres de la commission, appellent les salariés à voter en sa faveur par référendum. Les résultats sont sans appel : le projet est approuvé à 96 %, sur 1 001 inscrits et 857 votants, 825 se prononcent pour le nouveau statut.

Le 19 décembre, les députés approuvent en deuxième lecture la réforme du statut et, fait notable, à l'unanimité. La loi 57-32 portant statut de l'Agence France-Presse est promulguée le 10 janvier 1957. C'est le statut dit de l'indépendance qui inaugure une ère nouvelle pour l'agence, mettant fin au régime d'établissement public.

Pour les agenciers de la place de la Bourse, l'article 2 du nouveau statut constituera la pierre angulaire de leur indépendance. Il dit :

« Article 2 : L'activité de l'Agence France-Presse est soumise aux obligations fondamentales suivantes :

1) L'Agence France-Presse ne peut en aucune circonstance tenir compte d'influences ou de considérations de nature à compromettre l'exactitude ou l'objectivité de l'information ; elle ne doit, en aucune circonstance, passer sous le contrôle de droit ou de fait d'un groupement idéologique, politique ou économique ;

2) L'Agence France-Presse doit, dans toute la mesure de ses ressources, développer son action et parfaire

son organisation en vue de donner aux usagers français et étrangers, de façon régulière et sans interruption, une information exacte, impartiale et digne de confiance ;

3) L'Agence France-Presse doit, dans toute la mesure de ses ressources, assurer l'existence d'un réseau d'établissements lui conférant le caractère d'un organisme d'information à rayonnement mondial. »

Jean Marin sera élu le 1er président-directeur général (PDG) de la nouvelle AFP, alors forte de 1 850 salariés dans le monde, dont 900 journalistes. Pour autant, l'agence doit faire face aux pressions du pouvoir politique, notamment lors de la guerre d'Algérie. La censure est présente, place de la Bourse. Sur le terrain, les journalistes ont du mal à assurer une véritable couverture, qui se résume à un bilan sec des opérations militaires à travers les communiqués de l'armée.

La stature de Jean Marin permet d'obtenir une indépendance rédactionnelle pour l'agence face au pouvoir politique, aidée en cela par la loi de 1957. L'AFP gagne ainsi sa place dans le trio des grandes agences (AP, Reuter, AFP) et se modernise (service photo, etc).

L'arrivée des énarques place de la Bourse

Néanmoins, le statut de 1957 – qui porte notamment la signature de François Mitterrand, garde des Sceaux –, aussi novateur fût-il, comporte une part d'ambiguïté sur laquelle se jouera le sort de l'agence pendant près d'un demi-siècle.

Le conseil d'administration (CA) de l'AFP est composé de quinze membres : huit pour les représentants de la presse, trois pour les pouvoirs publics usagers de l'agence (Matignon, le Quai d'Orsay et les Finances), deux pour l'audiovisuel public et, enfin, deux pour les personnels (un pour les journalistes, un pour les non-journalistes). Désormais, le PDG est élu par le CA.

L'État est minoritaire au sein du CA, même si, au fur et à mesure des besoins en financement, les pouvoirs publics seront incontournables. Par ailleurs, une commission financière veille sur les comptes et doit assurer l'équilibre du budget. Un conseil supérieur, composé de huit membres, dont un représentant des syndicats de journalistes, a la charge de faire respecter l'article 2 des statuts. Il peut être saisi par les usagers de l'agence et les organisations professionnelles.

Le départ de Jean Marin, en 1975, sous la pression de Valéry Giscard d'Estaing, marquera un tournant.

(Photo : Yann Volant.)

L'arrivée des énarques place de la Bourse, inspirés de plus en plus par les concepts néolibéraux, sera l'occasion de clouer au pilori la loi de 1957. Le statut *sui generis*, ni privé ni public, et sans actionnaires au sein du CA, sera la cible favorite des nouveaux dirigeants de l'agence et des membres du CA, pourtant chargés de défendre l'entreprise et de la moderniser. Il s'ensuivra de nombreux conflits et de puissantes grèves menées par les syndicats et le personnel contre le plan Pigeat.

L'un des successeurs de Jean Marin résumera le courant de pensée des années 1980 en lançant la fameuse formule : *« Adapt or die »*, alors que, dès 1976, l'AFP avait pris le tournant de l'informatisation en échange du départ des ouvriers de transmission du Livre… et, plus tard, de la création du service photo international.

Au fil du temps, le poids de la presse au sein du CA va être contre-productif, en raison de sa position de client-patron de l'agence, bloquant les développements et s'en prenant à la masse salariale du personnel et aux emplois pour équilibrer les comptes sans vouloir contribuer à la hauteur des services rendus par l'agence. Les concentrations des médias et l'apparition peu à peu d'oligarques à la tête de grands groupes médiatiques feront le reste. L'agence n'est plus leur souci. Sous la présidence de Jean Marin, les finances avaient été assurées par une augmentation des tarifs des abonnements au-dessus de l'inflation, d'autant que 60 % du budget de l'agence provenaient des pouvoirs publics, contre seulement 15 % pour la presse.

Les tentatives de réduire la portée du statut et les pressions sur l'agence vont s'amplifier. La crise sous l'ère Pigeat est symbolique des luttes internes entre direction, presse et État : l'agence fait face à un déficit majeur au moment des festivités du 150e anniversaire de l'agence Havas. Réponse de la direction : 300 suppressions d'emploi et des mesures de décentralisation.

Toutefois, la plus vive mise en cause du statut survient en 1999 sous la présidence d'Éric Giuily – mis en place par le gouvernement socialiste –, qui projette un plan de partenariat stratégique assorti d'une refondation de l'AFP en société anonyme. Sous la pression syndicale, le PDG est remercié par Matignon, qui ne veut pas d'un nouveau conflit dans les médias. Mais, bientôt, les hommes en noir de Bercy imposeront un contrat d'objectifs et de moyens (COM) pour faire de la masse salariale une variable d'ajustement…

Désormais, les tirs se concentrent sur l'AFP à deux niveaux : au plan national et au niveau européen. Une plainte (22 février 2010) d'une agence de presse allemande, DAPD, auprès de la Commission de Bruxelles, accuse l'agence française de concurrence déloyale en raison des achats des services par l'État jugés comme une subvention faussant la règle de l'Union européenne en matière de concurrence. Dans la foulée, Michel Françaix (PS) est chargé d'un projet de mo-

Vers 1950, la salle des transmissions Telex de l'AFP. (Photo : AFP.)

dernisation de la presse qui va conduire à la modification du statut de l'agence. Sous l'ère du nouveau PDG, Emmanuel Hoog, la proposition est soumise au Parlement et adoptée par le Sénat, le 2 avril 2015. Les modifications visent à améliorer la gouvernance de l'Agence par un allongement du mandat de son PDG de trois à cinq ans et un renforcement de son conseil supérieur et de son conseil d'administration. La loi impose au conseil d'administration une diminution des représentants de la presse française, dont le nombre passe de huit à cinq membres, et l'arrivée de cinq personnalités qualifiées nommées par le conseil supérieur, mais aussi d'un troisième représentant du personnel (deuxième journaliste). La notion de mission d'intérêt général sera désormais statutaire.

Au-delà des questions de gouvernance, cinquante-huit ans après son adoption, le statut est désormais amoindri dans sa lettre et son esprit. Le nouveau texte prévoit ainsi que l'entreprise pourra être dissoute *« en cas de cessation des paiements »*.

N'en déplaise à ses détracteurs, le statut de l'agence établissait un délicat équilibre entre indépendance et mission de service public, traduisant la volonté des fondateurs de l'agence de doter la France d'un organe de presse indépendant, capable de rivaliser avec les agences anglo-saxonnes et de diffuser dans le monde une autre vision de l'actualité.

Les menaces sur l'indépendance de l'agence vont s'intensifier avec « l'élection », en 2018, de Fabrice Fries, le nouveau PDG, propulsé place de la Bourse sous l'impulsion de l'Élysée. Jade Azzouz Montané conclut son mémoire en ces termes prémonitoires : *« Si l'AFP reste un acteur majeur dans le domaine de l'information mondiale et qu'elle n'est pas aux mains d'un groupe industriel ou d'un milliardaire, la vigilance reste une priorité, car son avenir se jouera sur sa capacité à demeurer essentielle dans un monde dominé par le sensationnel et les dérives mercantiles. »*

L'AFP Services, cheval de Troie de la marchandisation ?

En 2019, à l'occasion du 75e anniversaire de la libération de l'agence (1944), plusieurs dizaines d'anciens de l'agence publient une déclaration pour s'inquiéter de la situation place de la Bourse après l'arrivée de F. Fries, un homme venant de Publicis.

Selon eux : *« Aujourd'hui, soixante-quinze ans après la création de l'AFP, le plan du PDG Fabrice Fries, installé par le pouvoir politique, engage l'agence sur une voie aux antipodes de l'action libératrice des journalistes résistants de 1944. L'actuel PDG a lancé un plan de départ de dizaines de salariés qui va affecter tous les secteurs de l'agence. La couverture, française et mondiale, qui fonde le travail de l'agence, consistant en une collecte et diffusion d'une information hiérarchisée et vérifiée, va être grandement fragilisée par cette réduction drastique des effectifs.*

Parallèlement, sous prétexte de gagner de nouveaux clients, la politique rédactionnelle s'est engagée sur une pente dangereuse, privilégiant ce qui est censé se vendre (les infos people, le divertissement, l'anecdotique), mais aussi en sacrifiant certains sujets d'actualité, délaissant par exemple l'Amérique latine en français, l'Afrique et l'Europe de l'Est, forçant parfois le trait sur telle ou telle question, au prix de l'approximation, voire de la désinformation… »

LE PDG FRIES, INSTALLÉ PAR LE POUVOIR POLITIQUE, ENGAGE L'AFP SUR UNE VOIE AUX ANTIPODES DE L'ACTION LIBÉRATRICE DES JOURNALISTES RÉSISTANTS DE 1944

Ils accusent l'actuel PDG de ne jurer que *« par la rentabilité de l'agence, confondant information et communication. En l'occurrence, le cheval de Troie de la marchandisation de l'agence s'appelle AFP Services, filiale à 100 % de la maison mère »*. Ils posent la question de fond : *« La disparition de l'agence actuelle serait-elle programmée ? »*

À juste titre, le texte cible l'AFP Services. Cette filiale de l'agence est *de facto* une entreprise de communication au sein même de l'agence, en complète contradiction avec l'article 2 des statuts de 1957. Le conseil supérieur sera saisi, en vain. Toutefois, la direction – en parole du moins – fera profil bas sur ces pratiques qui confondent information et communication sous prétexte de renflouer les caisses de l'agence.

Une nouvelle fois, la question du financement de l'agence, pierre angulaire de son maintien comme agence mondiale, est posée par ce texte. L'avenir de la vieille dame de la place de la Bourse, lancent-ils, *« passe aussi par des moyens financiers de nature à pérenniser sa place de troisième agence mondiale, alors même que le gouvernement du jour et ceux qui l'ont précédé ne respectent pas leurs engagements permettant à l'AFP de mener à bien la mission d'intérêt général (MIG) »* impartie par le statut. Ils concluent en appelant le conseil d'administration et les élus de la nation à prendre leurs responsabilités : *« Si l'AFP doit continuer de s'adapter, d'évoluer dans un monde en perpétuel mouvement, comme elle n'a cessé de le faire, elle doit absolument pré-*

server sa raison d'être : assurer une couverture complète et impartiale de l'actualité, maintenir à un haut niveau le label de qualité reconnu par tous. »

Ce cri d'alarme pour défendre la qualité de l'information constitue un élément fondamental pour les agenciers de l'AFP face aux dérives de l'information, aux errements des réseaux sociaux, aux informations non sourcées, non hiérarchisées, mais aussi au sensationnalisme, à la pipolisation, au prêt-à-penser que pratiquent nombre de médias pour faire le buzz, avoir le scoop face aux concurrents ou la petite phrase et obtenir, en fin de compte, les dividendes de la publicité et les faveurs des puissants. Il est aussi une réponse aux projets malthusiens de l'AFP visant à réduire la voilure rédactionnelle.

Une bataille en prise directe avec la réforme rédactionnelle en cours engagée par la direction. Le Syndicat national des journalistes CGT (SNJ-CGT) de l'AFP, qui ne s'y est pas trompé, a réagi, le 3 juillet 2020, au remodelage des services en affirmant que *« ce démantèlement idéologique vise ainsi surtout à fusionner l'éco et le social, ce dernier service étant depuis longtemps considéré par certains comme un gratte-poil et une anomalie pour les tenants du "ni droite ni gauche" »*. Le syndicat conclut : *« C'est notre indépendance qui est visée, donc le statut sur le fond et non plus seulement sur l'aspect juridique, de plus en plus mis à mal ces dernières années par les PDG successifs dont la seule obsession s'avère être la diminution de la masse salariale et la privatisation de l'AFP. »*

Quelque soixante-trois ans après le vote du statut de 1957, le SNJ-CGT affirme qu'il fera *« tout pour s'opposer à ce démantèlement par l'intérieur de l'ADN de l'agence »*. Ce combat des personnels de la troisième agence mondiale intervient au moment où la liberté d'informer est malmenée en France par les concentrations, les fusions, la financiarisation, par la mainmise des milliardaires proches du pouvoir sur les médias.

L'information est malade du système qui n'a de cesse de précariser les emplois du secteur et de briser les structures : l'impression, la distribution de la presse, le service public de l'audiovisuel, l'AFP. Sans oublier les lois liberticides qui pèsent sur la liberté d'expression et la qualité de l'information due aux citoyens. La crise que connaît l'Agence France-Presse aujourd'hui s'inscrit dans ce contexte.

Patrick KAMENKA

1. Jean Huteau et Bernard Ullmann, *AFP, une histoire de l'Agence France Presse (1944-1990)*, éditions Robert Laffont, 1992.

2. Xavier Baron, *Le Monde en direct, de Charles-Louis Havas à l'AFP, deux siècles d'histoire*, éditions La Découverte, 2020.

CO·EXCO

- Cabinet OUZOULIAS -

Les spécialistes de l'économie sociale

**Trente ans d'expérience auprès des comités d'entreprise, des COS et des CASC.
Spécialiste des Organisations Syndicales, présent auprès de plus de 40 Fédérations, UD, UL et Comités Régionaux.**

- Expertises Comptables
- Formation
- Organisation des comptabilités
- Commissariat aux comptes

40 experts qui vous sont proches

53/55 Avenue d'Italie
CS 60453
80094 AMIENS CEDEX 3
Tél : 03 22 53 27 47
Fax : 03 22 53 27 49

www.coexco.com

11 rue des Immeubles Industriels
CS 41132
75543 PARIS CEDEX 11
Tél : 01 43 73 90 79
Fax : 01 43 73 92 52

EUGÈNE VARLIN

Le communard éternel

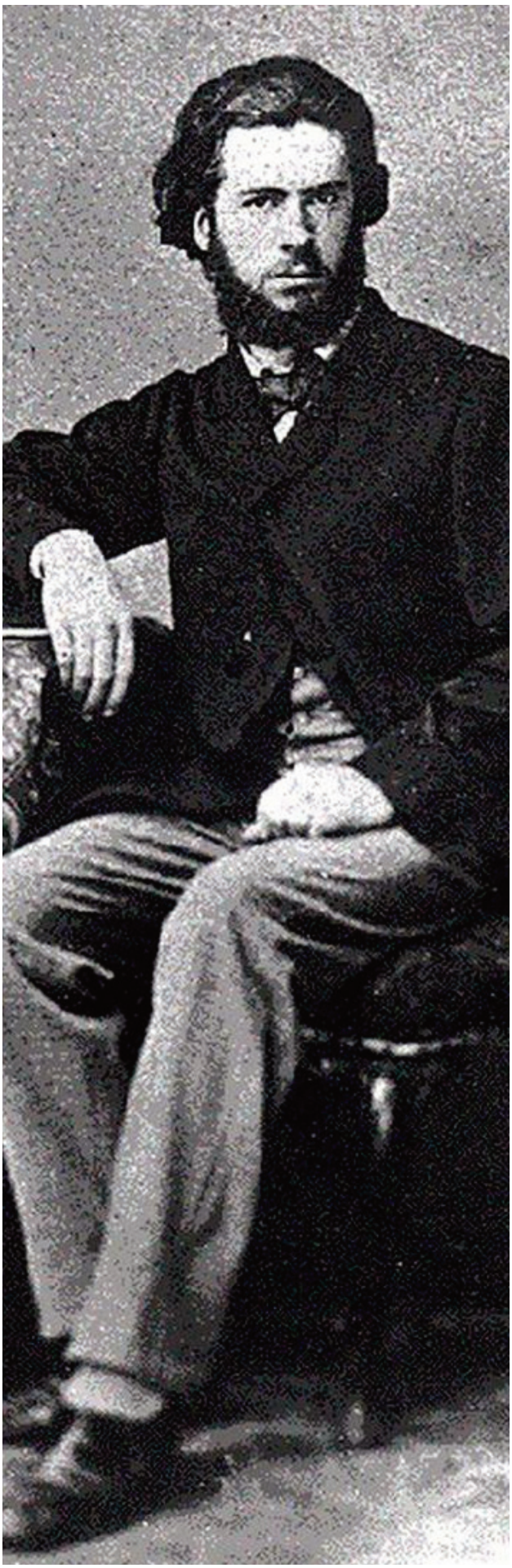

Au 5e étage du bâtiment abritant notre syndicat, 94, boulevard Auguste-Blanqui, la salle de réunion porte le nom d'Eugène Varlin. Au milieu du mur, face à la porte, un petit portrait, que l'on ne remarque presque plus, le représente.

EN **2021,** le mouvement ouvrier commémorera les 150 ans d'un événement extraordinaire, qui dura soixante-douze jours, à Paris, du 18 mars au 28 mai 1871. Cet événement, c'est la mise en place d'un gouvernement du peuple de Paris pour lui-même, par lui-même. Pour le peuple, enfin.

Les adversaires d'un tel régime étaient à chercher dans la bourgeoisie et ses soutiens, l'Église et l'armée, qui firent tout pour l'éradiquer, notamment en massacrant des dizaines de milliers de personnes au cours de ce que l'on appela « la semaine sanglante », du 21 au 28 mai 1871.

Cet épisode fut donc une expérience tragique, indéniablement, mais aussi une source d'enseignements pour celles et ceux qui aspirent à changer une société profondément injuste. Il est resté dans l'histoire sous le nom de Commune de Paris.

Le nom d'Eugène Varlin est à jamais associé à la Commune. Non seulement parce qu'il y tint une place importante, au point de finir exécuté au terme d'un

long calvaire, le 28 mai. Mais aussi parce qu'il fut de ceux qui préparèrent la prise de pouvoir du peuple et qu'il assuma ses choix jusqu'au bout.

Eugène Varlin était un ouvrier du Livre. Il était relieur. Né en 1839, à Clays-Souilly, dans le nord de la Seine-et-Marne, il vient faire son apprentissage à Paris, puis y travaille à partir de 1855.

Varlin ne se contente pas d'être un bon professionnel, il veut sans cesse élargir l'horizon de ses connaissances. Il suit avec détermination des cours, le soir et le dimanche. Des cours de français, de géométrie, de comptabilité, de latin. Il chante dans une chorale aussi, avec laquelle il voyage un peu, et se passionne pour une méthode révolutionnaire – déjà – de lecture des partitions musicales. Tout semble l'intéresser.

Au début des années 1860, la contestation du régime dictatorial de Napoléon III prend peu à peu de l'ampleur. Chez les ouvriers, le besoin d'associations et de grèves pour se faire entendre devient essentiel, vital. Eugène Varlin, lui, était déjà du premier groupement professionnel des relieurs, mais il ne s'agissait alors que d'une société de secours présidée par un patron dépendant du pouvoir.

Le militant syndicaliste

Au printemps 1864, une loi permet, sous des règles très contraignantes, de créer des coalitions, c'est-à-dire d'organiser des grèves. Immédiatement, Eugène Varlin est à l'initiative pour promouvoir la première grève des relieurs, qui se révèle un franc succès. Mais les patrons remettent en cause les acquis et, l'année suivante, il faut recommencer. Cette fois, le succès n'est pas au rendez-vous. Les relieurs ont contracté des dettes qu'ils mettront de longs mois à rembourser. Eugène Varlin tire deux leçons de cet échec : il crée une véritable chambre syndicale des relieurs, indépendante des patrons et combative et met en place une caisse de grève interprofessionnelle.

Son parti est pris. Il est un militant ouvrier, socialiste, révolutionnaire. Son engagement ne reste pas au stade des déclarations. Dans l'attente des temps propices – qui viendront, il en est persuadé, et il aura raison –, il agit dans la vie au quotidien pour démontrer aux ouvriers qu'ils peuvent prendre en main, peu à peu, tous les aspects de leur vie, sans être sous la coupe de profiteurs, et faire craquer les corsets que le régime leurs impose. Sans renier, pour autant, l'objectif de changer radicalement la société.

Pour nourrir les familles populaires, il met en place une – puis deux, puis d'autres encore – épicerie coopérative, la Ménagère, qui vend à prix coûtants, puis des restaurants ouvriers, comme la Marmite. Ce n'est pas toujours simple, mais cela fonctionne plutôt bien.

Dans le même temps, Eugène Varlin devient un membre actif de l'Association internationale des travailleurs, que l'on connaît davantage sous le nom de Première Internationale.

Là encore, il ne fait pas les choses à moitié. Il essaie d'être solidaire de toutes les grèves, en France et à l'étranger, et pas seulement en paroles. Peu à peu, il devient un militant politique. Sur les sujets qui agitent les congrès de l'Internationale, il est porteur d'idées émancipatrices. C'est le cas sur le travail des femmes, qu'une majorité de militants, influencés par les idées de Joseph Proudhon, veulent voir disparaître. Eugène Varlin, lui, défend l'égalité des sexes, le droit, à salaire égal, au travail des femmes, le rejet du patriarcat. Sur bien d'autres sujets, son point de vue brille par sa modernité, son intelligence et son esprit de classe.

VARLIN DÉFEND L'ÉGALITÉ DES SEXES, LE DROIT, À SALAIRE ÉGAL, AU TRAVAIL DES FEMMES, LE REJET DU PATRIARCAT

Dans la deuxième moitié des années 1860, il tient une place au premier rang des organisations ouvrières parisiennes, et dans l'Internationale. Il est à la veille de constituer une Fédération des chambres syndicales parisiennes, ce que nous nommerions aujourd'hui une union départementale, mais la guerre contrarie le projet. Il subit la répression du régime, connaît à deux reprises la prison et doit s'exiler en Belgique, en 1870.

L'insurgé de la Commune

Quand l'Empire s'effondre, il accourt à Paris et cherche, avec les membres de l'Internationale, à ce que le mouvement populaire qui rejette la présence prussienne et subit un siège effroyable trouve son expression politique de façon autonome, sans laisser, une fois encore, la bourgeoisie tirer seule les marrons du feu.

Eugène Varlin connaît les leçons de l'histoire et sait qu'il ne faut pas que le peuple de Paris soit en opposition avec la force armée la plus importante de la ville, la Garde nationale. Avec les internationalistes, il devient officier de la Garde, dont les unités d'arrondissements (les 20 légions) constituent un Comité central. Et le 18 mars, lorsque l'insurrection éclate, la Garde nationale est aux côtés des insurgés, et c'est son Comité central qui est chargé de le diriger. Depuis

La rue Eugène-Varlin, dans le Xe arrondissement de Paris. (Photo : Aurélie C.)

l'Hôtel de Ville, la Commune est alors proclamée et des élections municipales sont convoquées.

Le reste est l'histoire de la Commune… Eugène Varlin s'y dépense sans compter, toujours modeste, efficace et donnant l'exemple. Il occupe différentes fonctions, aux subsistances, aux finances et, dans les tout derniers jours, il devient chef militaire.

Il est de ceux qui refusent la mise en place d'un Comité de salut public, dans les dernières semaines, pour tenter d'inverser le cours des événements qui annoncent la défaite, au prix de la démocratie. Il pressent le dénouement tragique, mais jamais il ne varie et il va au bout de son destin.

Eugène Varlin est sans tache. Lorsqu'il meurt, il n'a pas encore 31 ans. Pour dire les choses simplement, il est un héros de la classe ouvrière. Se réunir dans une salle portant son nom pour y faire du syndicalisme n'est pas anodin et donne une certaine responsabilité. C'est un peu comme si on se réunissait salle Guevara.

Marc NORGUEZ
Président de l'Institut CGT d'histoire sociale du Livre parisien

QUE LIRE ?

Dans *Eugène Varlin, ouvrier relieur,* publié en 2019 aux éditions Libertalia, **Michèle Audin** présente l'ensemble des écrits de Varlin et rappelle sa biographie. Cet ouvrage, facile à lire, est passionnant. L'IHS CGT LP a pu organiser avec l'auteure une conférence en mars dernier, qui sera prochainement publiée.

Une biographie d'Eugène Varlin a été écrite par **Michel Cordillot** (qui coordonne le Maitron sur les communards, à paraître l'an prochain), publiée en 1991 aux Éditions ouvrières et rééditée par Syllepse.

Sur l'histoire de la Commune de Paris, on lira, pour commencer, celle de **P.-O. Lissagaray**, aux éditions La Découverte, et celle, à paraître, de **Jean-Louis Robert** au Temps des cerises.

Action du 1er mai 2020, en plein confinement. (Photo : J.-P. De Sousa.)